

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 33 (1948)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

J. A.

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnement obligatoire pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.50
abonnements facultatifs en sus Fr. 2.—, Abonnements privés Fr. 3.—

Administration et Rédaction :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall
(Tél. (071) 2 73 81)

Impression :

M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne
Tél. (021) 2 83 90

Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

L'an dernier, 6me exercice d'activité, cette coopérative a de nouveau déployé une réjouissante activité.

Y compris 24 cas à l'étude reportés de 1946, elle a examiné 152 demandes de cautionnement totalisant Fr. 857,095.—. 124 demandes ont pu être agréées pour une somme de Fr. 667,105.—. Les cautionnements souscrits sont en majeure partie en faveur de prêts hypothécaires second rang, 11 comptes seulement étant garantis d'une autre manière ou bien uniquement par notre coopérative.

Les fonds prêtés ont été affectés dans 33 cas à des constructions, rénovations de bâtiment, dans 51 cas à la reprise d'une exploitation agricole, dans 21 cas à régulariser des affaires déjà existantes et dans 19 cas à des besoins courants. Les bénéficiaires des cautionnements se recrutent parmi les professions les plus diverses, soit 36 agriculteurs, 37 commerçants et artisans, 47 ouvriers et fonctionnaires. Une attention toute spéciale est attribuée à une large répartition des risques, cela du double point de vue géographique et professionnel. D'autre part, les gros engagements en faveur d'une seule personne sont évités. Ainsi, le montant moyen des cautionnements souscrits en 1947 est de Fr. 5380.—.

352 prêts cautionnés étaient soumis l'an dernier à l'amortissement. Dans 222 cas il a été versé intégralement, dans 61 cas il a même été amorti davantage alors que 40 débiteurs n'ont versé que partiellement l'amortissement convenu et 29 n'ont rien versé au 31 décembre, mais l'ont fait en partie depuis.

Depuis le début de son activité notre société a souscrit les engagements suivants :

	Nombre de cautionnements	Montant initial Fr.
1942 (5 mois)	21	88,000.—
1943	75	346,250.—
1944	62	307,938.—
1945	94	485,750.—
1946	130	661,930.—
1947	124	667,105.—
Total	506	2,556,973.—

La collaboration étroite entre les Caisses et l'Union, ainsi que la communauté d'intérêt qui existe entre le créancier et le débiteur, créent des conditions favorables à l'examen des demandes et les enquêtes effectuées avec le concours des Caisses intéressées se font toujours promptement et sans frais.

Le bilan au 31 décembre 1947 totalise Fr. 736,769.59. Les réserves sont de Fr. 41,585.59 et le capital social de Fr. 682,300.— se répartit de la façon suivante :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel	1	Fr. 250,000
Caisses affiliées	375	Fr. 319,200
Bénéficiaires de cautionnement	399	Fr. 113,100
Total	775	Fr. 682,300

Grâce aux frais généraux modestes et à l'appui de l'Union le compte d'exploitation accuse un résultat satisfaisant qui permet à l'Administration de faire les propositions suivantes :

Fr. 12,884.— intérêt de 2 % au capital social

Fr. 14,215.85 attribution au fonds de

réserve pour risques de cautionnement.

Le rapport publié par la coopérative donne d'amples détails ainsi que d'intéressantes considérations sur le problème du cautionnement collectif.

* * *

La 6me assemblée générale ordinaire s'est réunie le 2 mai 1948, à Lucerne, dans le cadre du 45me Congrès Raiffeisen suisse, sous la présidence de M. le conseiller national Eugster. Une centaine de délégués y participaient MM. Morand (Pâquier/Fr.) et Füglistaller (Würenlos/Argovie) fonctionnent comme scrutateurs et M. le directeur Heuberger comme traducteur. Le procès-verbal est tenu par M. Egger, gérant.

M. Egger, gérant, présente ensuite son rapport sur l'activité déployée en 1947. Nous en extrayons les passages suivants :

Durant son 6me exercice d'activité, notre Coopérative a travaillé d'une manière efficace encore. Les résultats obtenus nous prouvent que nous n'avons pas œuvré en vain. Dans la mesure de nos possibilités, nous avons à nouveau contribué à atténuer les difficultés et complications du nouveau droit du cautionnement.

Comme par le passé, la plupart des cautionnements souscrits par nous servaient à consolider des prêts hypothécaires de rang postérieur. Malgré toutes leurs capacités personnelles et l'esprit d'économie le plus strict, paysans, artisans, ouvriers et employés de conditions modestes ne parviennent plus, dans nombre de cas, à se constituer les fonds propres nécessaires à leur établissement, les prix d'acquisition et de construction étant actuellement exorbitants. Ils se voient ainsi de plus en plus obligés de contracter des emprunts hypothécaires second rang avec garantie complémentaire. C'est dans ces cas que notre Coopérative de cautionnement peut exercer pleinement sa bienfaisante activité. La Caisse locale fournit les fonds et nous cautionnons. Cela supprime les inconvénients et l'état d'interdépendance qu'entraîne le recours au cautionnement personnel de parents connaissances ou même fournisseurs.

Evidemment, malgré tout notre désir de rendre service, nous ne pouvons en aucun cas renoncer au principe éprouvé qui exige

de toute personne qui achète ou construit l'apport de capitaux personnels. Les subventions — si élevées soient-elles — ne peuvent pas complètement remplacer ces moyens personnels. Il convient également d'examiner chaque fois objectivement si les charges futures d'intérêts découlant de la construction d'une maison familiale, par exemple, seront bien en harmonie avec les revenus du requérant.

Pour le cautionnement des prêts hypothécaires second rang, nous nous en tenons aux normes saines éprouvées. La limite maximale est de 80—85 % de la valeur vénale pour les maisons d'habitation et 110—120 % de la valeur de rendement pour les domaines agricoles. Pour ces derniers, ce mode de procéder a remplacé celui pratiqué jusqu'ici qui était basé sur la valeur vénale également. L'avenir dira ici lequel des deux systèmes est le meilleur.

Pour le moment, aucune perte encore n'a été enregistrée sur les cautionnements que nous avons souscrits.

Compte tenu des amortissements effectués et de la réduction de nos engagements ensuite de l'augmentation de la limite des prêts hypothécaires — dont nous parlions tout à l'heure — notre Coopérative a été déchargée l'an dernier d'un montant global de Fr. 260,000 dont Fr. 135,000 par le jeu de l'amortissement.

Depuis le début de notre activité nous avons souscrit **506 cautionnements** pour Fr. 2,556,000.—. Nos engagements effectifs étaient réduits à fin décembre dernier à Fr. 1,970,000, ce qui revient à dire que nous avons été libérés de Fr. 580,000, dont Fr. 300,000 ensuite d'amortissement et Fr. 240,000 par libération proprement dite ou remboursement intégral.

Le compte d'exploitation reflète la stricte économie qui préside à la gérance des affaires. Si les frais d'administration ne se montent qu'à Fr. 1000 env., le fisc engloutit par contre Fr. 4300.—, y compris le 3me acompte à titre de sacrifice pour la défense nationale.

L'Administration propose de payer un intérêt de 2 % au capital social et de verser le solde du compte d'exploitation de Fr. 14,215.85 au fonds de réserve pour risques de cautionnement. Ce dernier, porté ainsi à Fr. 41,000 en nombre rond, constitue en quelque sorte le résultat matériel de 6 années de travail. Nous avons lieu d'être satisfaits de cette modeste base financière, qui n'a pu être constituée que grâce à une gérance économe et à l'appui efficace de la Caisse centrale qui non seulement prend à sa charge les frais de personnel, bureau, etc., mais continue à bonifier un intérêt de faveur sur nos avoirs.

Monsieur Egger termine par les conclusions suivantes :

Notre Coopérative de cautionnement a de nouveau déployé une activité féconde durant son sixième exercice. Elle a rendu de nombreux et appréciés services, sans appui de l'extérieur et sans l'aide de l'Etat. Elle a démontré brillamment que l'esprit d'entraide et de coopération peut faire ses preuves aussi dans le domaine du cautionnement. Sans présomption, mais sincèrement, nous nous en réjouissons.

Il me reste maintenant l'agréable devoir de remercier. Ma profonde gratitude va en tout premier lieu aux fondateurs et aux initiateurs de notre œuvre. Je remercie les membres de l'Administration pour leur estimée collaboration et la Caisse centrale de l'Union pour son appui matériel et les facilités de tous ordres qu'elle nous accorde. Merci à toutes les Caisses, dans tous les cantons, et à vous, Messieurs les délégués,

pour vos marques d'intérêt et de sympathie.

Les résultats obtenus jusqu'ici sont les gages de la bonne marche future de notre institution.

MM. *Romain Kuenlin* et *Ernest Muller* présentent ensuite le rapport de l'organe de contrôle. Ce rapport souligne la bonne administration générale de la Coopérative, le judicieux et sûr placement des capitaux disponibles. Les rapporteurs émettent le vœu que les Caisses actuellement encore à l'écart adhèrent à cette utile œuvre sociale d'entraide et concluent en proposant l'adoption des comptes avec décharge et remerciements aux organes respectifs.

Mises au vote, ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Les dernières élections statutaires ayant eu lieu en 1945 pour une période administrative de 3 ans, le mandat de tous les membres de l'Administration et de l'Organe de contrôle doit être renouvelé. Il n'y a aucune démission à enregistrer. A l'unanimité, tous les membres sont réélus.

Pour tenir compte d'une part des suggestions faites lors de l'assemblée de l'an dernier et, d'autre part, de la nécessité d'harmoniser quelque peu la limite maximum des cautionnements à la dépréciation de la valeur de l'argent, l'Administration propose de reviser l'art. 22 des statuts. Jusqu'ici la limite maximum était de Fr. 2,000 pour les emprunts garantis uniquement par le cautionnement de notre coopérative et Fr. 10,000 pour les affaires consolidées par des garanties réelles (hypothèques 2me rang, etc.). L'Administration propose à l'assemblée de modifier comme suit l'art. 22 des statuts :

Le montant maximum des cautionnements qui peuvent être accordés est limité :

- a) à Fr. 3,000.— lorsqu'il n'y a pas d'autres garanties complémentaires,
- b) à Fr. 15,000.— lorsque des sûretés complémentaires sont données sous forme de gage immobilier ou d'autres garanties réelles, seuls ou en connexion avec un co-cautionnement.

Cette proposition augmente donc de 50 % les chiffres maxima actuels.

Le président profite de cette adaptation pour proposer également un élargissement des prescriptions statutaires relatives à la convocation de l'assemblée générale. Selon les statuts actuels, cette dernière doit être convoquée par écrit et avec communication de l'ordre du jour 10 jours au moins avant la date de sa réunion. L'Administration aimerait introduire ici aussi le principe de la convocation par la voie des journaux

officiels de l'Union. Le texte de l'article 10 y relatif aurait la teneur suivante :

L'assemblée générale est convoquée au moins 10 jours avant la date de sa réunion par écrit ou par voie de publication dans les journaux de l'Union (Schweiz. Raiffeisenbote et Messenger Raiffeisen) avec indication de l'ordre du jour.»

Les deux propositions concernant la revision de l'article 22 des statuts la revision de l'article 10 des statuts sont adoptées à l'unanimité.

La discussion n'étant pas utilisée le président peut clôturer la séance en remerciant les participants d'avoir bien voulu résister aux charmes de Lucerne, par un bel après-midi de printemps, pour témoigner de leur intérêt à la cause.

Nul doute que la Coopérative de cautionnement continue de marcher dans la bonne voie suivie jusqu'ici. -pp-

La grande erreur

La grande erreur qui règne sur ce siècle et qui abuse une multitude d'esprits tant à la ville qu'à la campagne, c'est celle de s'imaginer que l'homme est sur la terre pour jouir, rien que pour jouir. Ce serait vrai si Dieu n'existait pas, et si la vie future n'était qu'une fable. Chacun n'ayant à se préoccuper que de soi-même et de sa félicité immédiate ici-bas, la sagesse serait de se procurer sur la terre la plus large part possible de plaisirs, de luxe et d'ivresse et de s'écrier sans vergogne : « Tout pour moi, rien pour les autres, après moi le déluge ! » Mais cela n'est pas vrai. La vie présente n'est pas tout l'homme. L'évangile n'est pas une vieille formule usée, une vieille chanson démodée. Est-ce que, aux yeux du simple bon sens, la jouissance illimitée n'est pas corruptrice, dissolvante, ruineuse pour le foyer et pour la Patrie ? Non, la jouissance n'est pas et ne doit pas être le but de la vie. Elle est l'ennemi le plus dangereux de nos Caisses Raiffeisen. Parce que, pour se la procurer, on veut gagner beaucoup d'argent sans beaucoup travailler, argent qui n'est pas destiné à la thésaurisation, ni au paiement de ses dettes, mais à la jouissance.

Gagner de l'argent sans travailler, c'est le rêve de beaucoup dans le monde.

Quel nom portera notre siècle dans l'histoire ? On pourra l'appeler le siècle de l'argent. Le dieu-argent, le veau d'or tient, en effet, une place considérable. La pratique de gagner de l'argent sans travailler ou du moins sans travailler

Les nouveaux membres des organes de l'Union

élus par l'Assemblée des délégués du 3 mai 1948, à Lucerne

Au Conseil d'Administration

Au Conseil de Surveillance



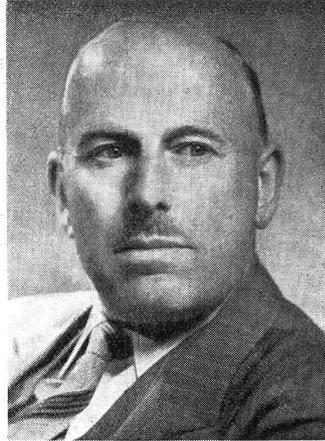
Paul SCHIB

né en 1901, agriculteur, Möhlin (Argovie). Vice-président de la commune, député au Grand Conseil argovien qu'il présida en 1945-46. D'abord caissier de 1925 à 1930, puis président de la Caisse de Möhlin



Paul DICKENMAN

né en 1892, Rohren-Toos (Thurgovie). Agriculteur, puis secrétaire des paysans thurgoviens dès 1943. Membre de nombreux comités d'associations agricoles cantonales et fédérales. Député au Grand Conseil Thurgovien. Président de la Caisse de Schönholzerswil dès 1942, président de la Fédération thurgovienne des Caisses Raiffeisen



Edmond RAMU

né en 1897, Propriétaire-viticulteur, Dardagny (Genève). Maire de la commune, Vice-président de la Fédération genevoise des viticulteurs et membre du Comité central de la Fédération romande des viticulteurs. Président de la Caisse de Dardagny dès sa fondation en 1932 ; vice-président de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen



Joseph STAUB

né le 26 juin 1897, Häggenschwil (St-Gall). Président de la commune, député au Grand Conseil st-gallois. D'abord membre du comité puis, dès 1932, caissier en fonction principale de l'importante Caisse Raiffeisen locale. Président de la Fédération st-galloise des Caisses Raiffeisen

beaucoup, a été élevé à la hauteur d'une institution ; elle est devenue une fièvre populaire.

La spéculation financière, concrétisée par les loteries sont élevées à la hauteur d'une institution.

Qui pourrait compter les machines financières qui ont été fondées depuis cinquante ans ? Qui pourrait évaluer le nombre de victimes qu'elles ont faites et le chiffre de rapines qu'elles ont impunément consommées ? Notre époque voit surgir par centaines de ces aventuriers malfaisants !

La spéculation financière est devenue une fièvre populaire. Où les jeux de bourse, les loteries n'ont-elles pas pénétré ? On intéresse les femmes, les domestiques, les jeunes gens, les enfants aux valeurs d'Etat, aux valeurs industrielles.

Cette fièvre des spéculations démoralise le pays.

C'est un rêve malsain que le rêve de s'enrichir sans travailler. Un jour le petit-fils du grand Condé montrait des valeurs en papier qu'il venait d'acheter et criait aux passants devant un bureau de Law : « Je suis propriétaire de deux cents actions ! » Un inconnu jouant sur

les mots, lui dit : « Pour une action de votre grand-père, prince, je donnerais toutes celles-là. » Un peuple est bien malade, disait un homme de bon sens, quand il préfère les actions lucratives aux actions héroïques, quand il sait compter et qu'il ne sait plus se dévouer, quand il met son espoir dans les cours de la rente et non dans le labeur consciencieux et persévérant.

Et puis rien n'habituait davantage les masses à nier la Providence que les bonheurs fabuleux de la spéculation. Ce qui surexcite les convoitises populaires, ce ne sont pas les richesses qui coûtèrent du génie et du travail, ce sont les succès immérités du jeu, de l'agiotage et de la loterie. A la vue de ces fortunes fantastiques sorties d'un coup de dé ou d'une roue, les ressorts de l'attention publique se tendent, les ambitions s'éveillent, les principes s'oblitèrent, les droits sont ridiculisés, les devoirs sont oubliés et la masse ne croit plus à rien qu'à l'intérêt. Dans toutes les cervelles, à la même heure et avec la même intensité, le même rêve se formule : gagner de l'argent sans travailler. Qui peut deviner les conséquences de ce rêve malsain et immoral.

Gagner beaucoup d'argent sans beaucoup travailler... c'est le rêve de quelques-uns au village. Qu'est-ce qui attire le campagnard à l'usine et à la ville ? N'est-ce pas souvent l'appât des grands salaires, c'est-à-dire la pensée qu'il gagnera davantage en travaillant moins ? Il ne voit pas que les grands salaires sont fréquemment suivis de grandes misères. Il voit seulement l'argent qui miroite à ses yeux comme une réalité facile à saisir. Il quitte son village avec l'espoir de vivre à l'aise sans beaucoup de peine.

Etendre de quelques parcelles de terrain peut-être, de quelques hectares, la propriété des ancêtres, au prix du travail de toute une vie, ou bien constituer un carnet d'épargne comme une réserve tranquille pour la vieillesse, était autrefois la suprême ambition. Aujourd'hui c'est en quelques années qu'il faut arriver à l'aisance. On laisse derrière soi l'héritage paternel, la maison toute remplie de si doux et de si grands souvenirs pour aller demander aux travaux de la grande ville le secret de gagner plus d'argent. Et il n'est pas certain qu'à la ville on gagne plus d'argent qu'à la campagne. Il est certain qu'à la ville

on dépense plus d'argent qu'à la campagne où l'on vit simplement et à peu de frais. On vit de son travail, et l'on fait même de petites économies pour les jours difficiles de la maladie et de la vieillesse. Du reste, ne nous laissons pas de répéter : « L'argent ne fait pas toujours le bonheur ». Ceux que dévorent le désir immodéré de l'argent sont malheureux. Ceux qui possèdent l'argent ne sont jamais satisfaits. Les Crésus sont presque toujours les irrassasiés et des inquiets. Il est aussi difficile de bien employer l'argent que de l'acquérir et de le conserver. L'argent est dangereux. Il ne remplit pas le cœur. Les jouissances, encore moins. C'est plus haut qu'il faut monter pour cueillir le fruit de la félicité !

L'homme n'est pas sur la terre pour jouir. Nous sommes ici-bas pour faire notre devoir coûte que coûte.

V. Raemy.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Si l'on fait abstraction de la lutte que se livrent en Palestine les Juifs et les Arabes, le ciel politique international n'a pas enregistré ces derniers temps d'orages causant des perturbations économiques importantes. En dépit de la méfiance qui continue à régner et des cris de guerre qui sont parfois poussés, il est indéniable que les nations éprouvent toutes le désir de travailler dans la paix à leur restauration en renouvelant des relations internationales plus normales. Preuve en est donnée par le plan Marshall, selon lequel les USA consentent une aide à l'Europe de 25 milliards de francs suisses environ. Cet apport de crédit et de capital est susceptible de contribuer efficacement à la restauration des nations européennes éprouvées par la guerre, cela toutefois à la condition que les peuples intéressés multiplient leurs efforts en vue d'augmenter la productivité de leur propre économie, afin d'en restaurer les fondements et assurer ainsi le bien-être des générations futures. Là comme ailleurs sans propre effort un redressement efficace n'est pas possible. Si généreuse soit-elle, cette aide de l'Amérique n'est naturellement pas absolument désintéressée puisqu'elle continue à maintenir la haute conjoncture industrielle dans le pays et rend les nations européennes toujours plus fortement tributaires du nouveau monde.

La conjoncture actuelle est encore favorable à l'économie suisse. Le marché

du travail enregistre toujours un plein emploi de la main-d'œuvre indigène disponible et malgré la venue de travailleurs étrangers, la pénurie se fait encore sentir dans plusieurs secteurs, tout spécialement dans l'agriculture. Toutefois si le coefficient d'activité est encore très élevé dans la plupart des industries, il subit un recul notoire dans certaines branches du textile et des articles de luxe. Bien que sporadiques encore, certains indices semblent montrer que le point culminant de la période de prospérité est non seulement atteint mais même dépassé. D'un côté, les pays importateurs de nos produits restreignent leurs achats en raison des difficultés monétaires et, de l'autre, le marché intérieur abondamment approvisionné en produits manufacturés de provenance étrangère présente dans divers domaines des signes manifestes de saturation. Le commerce extérieur reste très actif. C'est ainsi que durant le premier trimestre les importations se sont élevées à 1874 millions de francs soit 437 millions de plus que pendant la même période de l'année précédente. Quant aux exportations, elles ont atteint 1037 millions, chiffre également légèrement supérieur à celui des premiers trois mois de 1947. L'année semble également vouloir être favorable à l'agriculture, les cultures se présentant en général bien et l'écoulement des récoltes étant assuré à des prix rémunérateurs. Plus difficile est la situation sur le marché des vins qui est fortement encombré et où des mesures appropriées de dégorgement ont dû être prises. L'indice du coût de la vie n'a pas sensiblement augmenté depuis le début de l'année. Si cette évolution favorable se maintient durant les mois à venir, 1948 figurera donc de nouveau au nombre des bonnes années économiques.

* * *

Le marché de l'argent s'est quelque peu détendu au cours des derniers mois. Détente assez fragile toutefois car elle semble découler moins d'une évolution interne favorable que de circonstances conjoncturelles de caractère international, le franc suisse étant actuellement préféré au dollar comme monnaie de refuge. Les avoirs en compte de virement à la Banque nationale qui oscillent entre 1300 et 1400 millions se composent ainsi certainement pour une bonne part de capitaux étrangers. Or, tout comme les dépôts en compte courant à vue ne peuvent être utilisés pour des prêts hypothécaires, les avoirs étrangers ne peuvent servir à des investissements à long terme. Sur le marché de

l'argent indigène, la demande continue à excéder sensiblement l'offre, la construction, les importations, les stocks vendus de vins, etc., absorbant ou immobilisant des capitaux considérables. La Banque nationale et la Commission fédérale des banques engagent avec toujours plus d'insistance les banques et Caisses à veiller au maintien d'une saine liquidité en observant de la retenue dans les nouvelles opérations de crédit. Pour atténuer les soucis de trésorerie qu'éprouvaient certains instituts imprévoyants, le Fonds de l'AVS a effectué des avances d'un montant total de 90 millions aux Centrales de lettres de gage. La détente intervenue sur le marché monétaire s'est étendue également sur le marché des capitaux en ce sens que le rendement des principaux emprunts fédéraux, qui avait atteint au début d'avril un point culminant de 3,66%, a fléchi successivement dès lors jusqu'à 3,40% actuellement. Toutefois, on ne peut se dégager de l'impression que l'évolution du bilan de la Banque d'émission et les fluctuations en bourse des valeurs dominantes ne donnent pas une image véritable de la situation du marché de l'argent « indigène ». On s'en rend compte si on considère les conditions d'intérêts que les banques et les corporations de droit public sont contraintes actuellement d'offrir pour se procurer les capitaux qui leur sont nécessaires. Les banques cantonales qui ont porté à 3 ¼% le taux de leurs obligations à 5 ans et les grandes banques qui sont allées jusqu'à offrir 3 ½% à 6 ans, constatent que cela ne leur attire pas beaucoup plus d'argent frais. D'autre part, les nouveaux emprunts publics à long terme des cantons et communes n'ont des chances assurées de succès que s'ils sont émis sur la base d'un rendement de 3 ½%. Quant au taux moyen de l'épargne, il reste quasi inchangé à 2,33% auprès des banques cantonales. Dans le secteur des débiteurs, un taux majoré de ¼% à ½% est généralement appliqué aujourd'hui aux nouvelles affaires pour compenser la prime consentie aux nouveaux obligataires. Les conditions appliquées aux anciennes affaires n'ont en revanche pas été modifiées pour l'instant ; la Banque cantonale des Grisons a seule jusqu'ici repris officiellement, le 1er mai, le 3 ¼% pour tous les prêts premier rang, taux que la Banque de l'Etat de Fribourg et la Banque cantonale du Valais n'ont, comme on le sait, jamais abandonné. Mais la hausse deviendra certainement d'une manière générale vers la fin de l'année ; c'est ainsi par ex. qu'en ce qui la concerne

la Banque cantonale de Zoug vient de l'annoncer pour le 1er novembre.

* * *

Vu la constellation actuelle, les *Cais-
ses Raiffeisen* maintiendront donc l'é-
chelle de taux créanciers préconisée
antérieurement déjà, soit :

compte courant à vue : 1 à 1 ½ %

Caisse d'épargne : 2 ¼ à 2 ½ %

Obligations : 3 ¼ % à 3-5 ans de terme
(exceptionnellement 3 ½ % à 6 ans au
minimum).

Une hausse de ¼ % sera en revanche
appliquée aux nouveaux prêts et cré-
dits accordés depuis avril ou mai, soit
3 ¾ % pour les prêts hypothécaires pre-
mier rang, 4—4 ¼ % pour ceux de se-
cond rang et nantissement, et 4 ¼—4 ½ %
pour les prêts sur cautions. Ces condi-
tions seront également celles des an-
ciennes positions dans les cantons de
Fribourg et Valais qui n'ont pas suivi
le mouvement de baisse à l'époque.
Dans les autres cantons, en revanche,
les taux appliqués aux anciennes affai-
res pourront encore être maintenus
pour l'instant là où les moyens de la
Caisse le permettent.

Reflexions sur les revisions

Dans les suggestifs rapports qu'ils ont
présentés lors des dernières assemblées
de délégués, les présidents des deux Fé-
dérations des Caisses Raiffeisen neu-
châteloises et vaudoises ont tous deux
énoncé d'intéressantes considérations
sur la revision professionnelle telle qu'elle
s'opère dans notre mouvement en in-
sistant sur l'esprit de collaboration qui
doit à cette occasion animer les revis-
seurs et les révisés.

M. Pierre Urfer, président de la Fédé-
ration neuchâteloise des Caisses Raif-
feisen s'est exprimé comme suit :

Les Caisses doivent rester fermement at-
tachées à l'esprit et aux principes de Raif-
feisen ; suivre les instructions et les con-
seils, toujours sages et judicieux, de l'U-
nion suisse.

Quoiqu'on en dise ou qu'on en pense, les
expériences faites à l'Union centrale pen-
dant près d'un demi-siècle sont valables,
non pour quelques Caisses seulement, mais
pour toutes. La préoccupation principale des
dirigeants de notre grand mouvement raif-
feiseniste suisse, comme celle du Comité
de votre Fédération, est la bonne marche,
tant morale que financière, de chacune de
nos Caisses. C'est pourquoi nous nous per-
mettons des critiques ; et c'est pourquoi
aussi, nous insistons encore une fois au-
près de vous, vous priant instamment d'ac-
cepter toutes les observations et les ensei-
gnements de l'Union ou de ses reviseurs
dans un esprit de compréhension et de dis-
cipline chrétienne. La chose n'est pas tou-
jours facile, je le sais. L'amour-propre, ou

tout simplement l'entêtement, nous pou-
sent facilement à considérer ce que nous
pensons, ou ce que nous faisons, comme
supérieur à la pensée ou aux actions d'au-
trui. La plupart des divergences entre nos
Caisses et St-Gall, entre les dirigeants, en-
tre les membres de nos Caisses, bref, entre
les hommes, n'ont pas d'autres causes. C'est
dire que chacun a tendance à surestimer
son opinion propre et à négliger celle des
autres. Que d'expériences nous avons faites
dans ce domaine ! Un grain de sable, vu à
travers le prisme de l'orgueil, devient une
montagne et provoque une démission. Alors
qu'un peu de compréhension et de bonne
volonté aurait pu tout arranger.

La collaboration, la coopération harmo-
nieuse entre les individus est souvent bien
difficile à réaliser, même au sein d'une
Caisse Raiffeisen.

Sans nous lasser, nous le répétons : pour
pouvoir lutter demain avec succès et faire
triompher notre bon droit, c'est surtout vers
un but qu'il nous faut tendre : Fortifier nos
positions intérieures par tous les moyens ;
éviter les rancunes personnelles ou les dis-
putes stériles au sein des Comités, entre
membres des Caisses ou entre l'Union et
les Caisses locales.

Une vraie harmonie ne peut être obtenue
que par le respect du prochain et par le dé-
vouement mis chaque jour au service de
notre cause.

Avec des Caisses Raiffeisen fortes, mo-
ralement surtout, avec des Raiffeisenistes
conscients de leurs devoirs, nous pourrions
facilement obtenir gain de cause et gagner
la sympathie de ceux qui ne nous voient
pas encore d'un oeil favorable.

Mais pour cela, n'oublions jamais que
nos Caisses ont une base chrétienne et ne
doivent à aucun prix renier l'esprit de leur
fondateur, sous peine de manquer à leur
mission.

* * *

De son côté M. Fritz Maillard, prési-
dent de la Fédération vaudoise des Cai-
ses Raiffeisen, a relevé également ce
qui suit sur le même sujet :

Toutes les Caisses vaudoises ont été pen-
dant l'année l'objet de la visite de l'un
de nos reviseurs de l'Union suisse. Cha-
cune d'elles, en séance de ses deux comi-
tés, a pris connaissance du rapport y rela-
tif et elle a noté en marge les réponses
aux observations du reviseur. Quelles ont
été vos réactions ? Nous en devinons quel-
ques-unes, mais nous ne saurions ici en
faire la nomenclature... et relever les ré-
flexions que certaines observations vous
ont suggérées...

Quelles qu'elles aient été, vous convien-
drez, comme nous, que ces revisions tou-
jours à l'improviste sont la garantie uni-
que d'une sage et prudente administration.
Vous conviendrez tous de la nécessité d'un
organe de contrôle, importante garantie de
sécurité de nos Caisses d'épargne et de cré-
dit. Nous pouvons affirmer que la position
de nos dirigeants, leur autorité, leur liberté
d'action se trouvent fortifiées, et que ces
derniers n'auront jamais la tentation de
céder à telles ou telles pressions person-
nelles ou politiques. Il leur est plus facile
de répondre par la négative à des deman-
des de crédit non justifiées. Nul ne saurait
considérer les revisions comme de simples
formalités, et chacun doit comprendre la
tâche complexe, difficile et délicate de nos
reviseurs, vrais collaborateurs compréhen-
sifs et bienveillants dont l'activité doit com-
pléter et diriger celle des administrateurs
de nos Caisses. Pour la bonne marche de
ces dernières, il est de toute nécessité que

les rapports entre organes dirigeants et re-
viseurs soient ceux de loyaux collaborateurs.
Et si l'on ne considère que le côté finan-
cier de l'œuvre de contrôle, il faut convenir
que les conditions faites à nos Caisses par
l'Office central de revision ne sauraient être
plus avantageuses. Les frais totaux de re-
vision se montent pour l'ensemble des
Caisses suisses à Fr. 356,000.— alors que les
prétentions imposées ne sont que de 105,00.—.

M. Maillard a ensuite terminé son
exposé comme suit :

Restons toujours fidèles aux grands prin-
cipes qui sont à la base de nos institutions
bancaires, principes éprouvés desquels on
ne saurait s'écarter sans compromettre les
résultats de la belle œuvre de charité et
de collaboration fraternelle que nous a lais-
sée le grand philanthrope Frédéric-Guillau-
me Raiffeisen et dont nos pionniers suisses
ont répandu la semence...

Assiette valaisanne

Journal qui s'adresse aux 300 Caisses
de Suisse romande, le « Messager » se
doit tout naturellement de traiter en pre-
mier lieu les questions d'intérêt général
Mais en bon romand il est aussi fédéra-
liste et c'est avec plaisir qu'il ouvre ses
colonnes à des faits locaux ou régio-
naux. Sous le titre ci-dessus, nous nous
proposons de publier de temps à autre
de brèves chroniques dans lesquelles
nous traiterons de questions valaisannes.
Comme sur l'assiette valaisanne, il y
aura un peu de tout : du bon, du meil-
leur, éventuellement du moins bon aus-
si. Nous louerons ce qui est à louer et
critiquerons objectivement ce qui donne
lieu à des critiques. Notre propos n'a
d'autre prétention que de rendre ser-
vice, tout simplement, comme nous le
faisons l'année durant en revision.

* * *

Les actes hypothécaires...

donnent assez fréquemment du fil à retor-
dre aux administrateurs. Si quelque chose
ne biche pas, on est facilement porté à dire...
c'est la faute aux notaires. C'est tellement
simple ! Et on leur jette la pierre. Restons
cependant objectifs. La grande majorité des
notaires accomplissent leur travail cons-
ciencieusement selon la bonne tradition de
leur corporation. Mais ici aussi de

malheureuses exceptions...

confirment la règle. Quelques uns de ces
honorables officiers publics traitent leur
clientèle avec trop de désinvolture. Pour
preuve nous ne citerons que le cas sui-
vant : un notaire, plus d'un an après la
passation des actes, malgré de multiples
demandes, réclamations et démarches, n'a
pas encore fait parvenir à la Caisse les ti-
tres auxquels elle a droit, puisqu'elle a
versé les fonds sur la base d'une quittance
provisoire de ce notaire.

Les conséquences à tirer...

de ces carences sont aussi simples qu'effi-
caces :

a) le caissier n'invitera plus les débiteurs
de la Caisse à s'adresser aux notaires
négligeants qui lui sont connus

b) le caissier n'avancera plus de fonds sans être en possession du titre hypothécaire lui-même, où évent. de l'avis d'instrumentation signé par le notaire et contre-signé par le préposé au registre foncier.

Prudence encore, prudence toujours...

Même avec le titre en mains, avant de verser les fonds, le caissier s'assurera que la déclaration de rang du registre foncier correspond bien aux conditions convenues lors de l'octroi du prêt et, entre autre, qu'il n'y a plus de charges antérieures qui devraient être radiées.

Car une fois les fonds versés et les frais d'acte payés, il arrive trop souvent que le débiteur et le notaire considèrent l'affaire comme réglée.

Maint caissier a appris à ses dépens ce que recélaient de peines et de travail la remarque apparemment anodine du reviseur, dans son rapport, « Charges antérieures à radier encore ».

* * *

Prosperité n'a pas de durée...

Les valaisans ne sont certes pas à considérer comme des privilégiés qui attendent sous leurs pommiers le jour des récoltes; ils ont beaucoup entrepris ces dernières années. De fort belles choses, du reste. Mais cela a épuisé leur liquidité et celle de leurs établissements financiers. On a beaucoup emprunté, il n'y a pas de mal à cela, mais il faut maintenant beaucoup amortir.

La situation est incertaine...

sommes-nous seuls à le dire? Nous citerons, pour terminer, quelques phrases d'un article paru récemment dans la presse du canton et publié par l'UCOVA au sujet des achats à crédit:

« Si le système des achats à crédit rend des services, il comporte aussi des dangers. Quand les affaires marchent et que les produits se vendent bien, on finit par s'en tirer. Mais si l'écoulement devient difficile, c'est une autre affaire. Les dettes s'accroissent, les soucis augmentent. Mieux vaut se priver d'un achat que d'avoir le souci du paiement »

* * *

Cette première assiette valaisanne ne sera peut-être pas du goût de tout le monde, évidemment. Mais si elle est quelque peu pimentée, elle contient certainement des vitamines dont nos lecteurs pourront tirer profit.

Nous remercions la rédaction du « Messager » de nous ouvrir ses colonnes et lui savons gré de son appui en la circonstance.

Notre devise est bien simple: servir.

-pp-

De tout un peu

* **Le canton de Vaud encourage l'épargne des jeunes.** — Dans sa session de printemps le Grand Conseil vaudois a adopté une nouvelle loi fiscale. Sur la proposition de la Commission, il a décidé que les livrets d'épargne nominatifs appartenant à des personnes âgées de 25 ans révolus au plus seront dorénavant exonérés de l'impôt sur la fortune jusqu'à concurrence d'un montant net global de Fr. 2000.— par personne.

Prêcher l'économie et l'épargne aux jeunes c'est bien, les encourager c'est mieux. Venant de l'ennemi le plus vorace de l'épargne, sa majesté le fisc, ce geste mérite d'être signalé.

* **Un beau geste du fisc neuchâtelois.** — Le Conseil d'Etat neuchâtelois a proposé au Grand Conseil d'adopter un décret dont la teneur est la suivante:

« Tout contribuable qui s'acquittera de ses impôts cantonaux de 1948 dans le délai fixé sur son bordereau bénéficiera, à l'occasion du centenaire de la République neuchâteloise d'une réduction exceptionnelle égale au 5% du montant de l'impôt direct dû par lui. »

On suppose à Fr. 700.000.— environ la moins-value qui en résultera pour les recettes de l'Etat.

Un beau geste qui sera certainement apprécié. Les contribuables neuchâtelois se souviendront de 1948!

* **Une plainte justifiée.** — Lors de la dernière assemblée générale de l'Association suisse du logement, les délégués ont voté une résolution au sujet de l'extraordinaire lenteur du versement des subventions par les autorités. Du côté suisse romand, en particulier, on a vivement protesté contre cette façon de tirer les choses en longueur qui provoque des frais supplémentaires.

Des plaintes analogues sont formulées également par nombre de syndicats d'améliorations foncières dont la liquidation est retardée par la lenteur du versement des subventions!

* **La situation économique en Valais.** —

Commentant le dernier rapport de la Banque cantonale du Valais, le « Nouvelliste valaisan » publie de judicieuses considérations sur l'économie du canton; il relève notamment ce qui suit:

« Les intérêts et amortissements ont été bien payés. Mais le nombre des affaires en poursuites s'est accru et l'on constate moins d'aisance dans certains milieux dont la capacité financière était limitée. Une épuration des affaires plus ou moins douteuses a commencé. Les faillites, cordats et ventes forcées réapparaissent, ainsi que les actes de défaut de biens. On ne peut pas parler de crise, mais plutôt de réadaptation à une situation que l'on considérerait comme normale. »

Cette évolution de la conjoncture que signale la Banque cantonale du Valais retiendra l'attention particulière des dirigeants des Caisses Raiffeisen. Elle corrobore les recommandations faites par l'Union lors des revisions.

* **Les réserves d'or.** — D'après le plan Marshall d'aide à l'Europe, les Etats-Unis d'Amérique disposeraient d'une réserve d'or de 23 milliards de dollars (donc près de 100 milliards de francs suisses), ce qui représente le double des réserves que possèdent les autres nations de l'univers. Au second rang figure l'URSS avec 2,84 milliards, puis la Grande Bretagne avec 2,02 milliards, et, au quatrième rang, la Suisse avec 1,36 milliard de dollars.

* **Cela est-il possible?** La « Feuille officielle suisse du commerce » annonce la faillite de la banque privée Roth et David à Bâle. L'appel aux créanciers contient la curieuse relation suivante:

« Comme la comptabilité de la banque ne permet de déterminer ni les créanciers ni le montant de leurs créances, les créanciers sont invités à s'annoncer par écrit à l'Office des faillites avant le 17 mai 1948! »

Cette banque tenait vraiment une drôle de comptabilité...

La banque Zahn et Cie à Bâle vient également de solliciter un sursis. La série noire recommencerait-elle?

* **Visite étrangère.** — A l'occasion d'un voyage d'étude qu'elle effectuait en Suisse, une délégation de la Fédération générale des coopératives agricoles d'Autriche a visité également notre Centrale Raiffeisen suisse. Cette délégation était formée de M. le ministre Schumy (un ancien élève de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich), de M. le conseiller d'Etat Kern, et du secrétaire général M. Schirer; lors de l'annexion de l'Autriche à l'Allemagne hitlérienne tous trois avaient été déportés au camp de concentration de Dachau, de sinistre mémoire, où ils devaient languir durant de longues années. Ils ont été réintégrés dans leurs fonctions respectives lors de l'armistice. La Fédération des coopératives agricoles autrichiennes groupe actuellement plus de 4000 associations agricoles diverses, dont 1748 Caisses Raiffeisen. En dépit de difficultés politiques et économiques inouïes cette Fédération œuvre de nouveau activement à la restauration de l'agriculture de notre voisine de l'est.

* **Le problème de la liquidité dans les Caisses Raiffeisen étrangères.** — L'évolution de la situation du marché de l'argent donne une acuité particulière à l'important problème de la liquidité. L'Union suisse rappelle constamment aux Caisses affiliées qu'elles doivent, conformément à la loi sur les banques, maintenir 10% au moins de leur bilan en actifs liquides ou facilement réalisables (avoirs à vue ou à terme à la Caisse centrale). Ce problème de la liquidité fait également l'objet de la constante préoccupation des Unions étrangères de Caisses Raiffeisen. C'est ainsi que la **Fédération des Caisses populaires du Canada**, à Québec, somme ses Caisses affiliées de garder au moins 50% de leur bilan en actif liquide ou facilement réalisable. « Nous sommes revenus à plusieurs reprises sur ce point — écrit-elle dans un de ses derniers bulletins — malgré cela certaines caisses ne nous ont pas suivi, nous ont même accusé de pessimisme; à leur avis, leur situation était spéciale; » « différente de celle des autres. » « Pourtant, les faits ont démontré que nous n'étions pas pessimistes, mais simplement réalistes. Certaines de ces Caisses s'étant trouvées un jour dans une situation embarrassante ont dû avouer finalement que tout établissement de crédit, quel qu'il soit, est toujours vulnérable sur ce point. Les Caisses sont également moralement solidaires: les difficultés de trésorerie d'une Caisse ont des répercussions fâcheuses sur toutes les autres. »

Le Raiffeisenisme a le vent en poupe..

Profitons de la trêve naturelle qu'apporte chaque année la période des gros travaux des champs pour dresser un tableau des fondations qui sont déjà intervenues cette année. Ce tableau est particulièrement riche puisque les six premiers mois ont déjà permis d'enregistrer 19 nouvelles Caisses Raiffeisen, soit 2 de plus que durant toute l'année précédente. La répartition des fondations est la suivante

Grisons	6
Vaud	5
Jura bernois	2

Tessin	2
Neuchâtel	1
Valais	1
Thurgovie	1
Lucerne	1
Total	19

La Suisse romande figure à la place d'honneur au palmarès avec 8 nouvelles Caisses, la Suisse romanche avec 4 la Suisse italienne avec 3 (2 au Tessin et 1 aux Grisons) et la Suisse allemande avec 4.

Nous donnons encore ci-après comme d'ordinaire, une relation spéciale des créations intervenues en Suisse romande durant le mois de mai :

Nods (Jura bernois). Les quatre communes jurassiennes situées sur le plateau de Diesse qui fait contrefort au Chasseral sur le versant du lac de Bière sont bien isolées et ne possèdent aucun établissement financier. Il était donc tout indiqué de faire épanouir le sens du crédit rural moderne qui doit assurer l'indépendance financière de la population laborieuse en particulier et de la communauté villageoise en général.

La semence a été déposée à Nods sur l'initiative de l'instituteur du village, M. Baumgartner. Pour faire connaître l'utilité et la structure d'une Caisse de crédit mutuel, il avait fait appel à un praticien, le dévoué député, M. Ernest Bonjour, caissier de la Caisse Raiffeisen de la commune voisine de Lignières. La décision de principe étant prise, la Caisse de Nods a été mise sur pied, le 14 mai dernier, en présence du représentant de l'Union suisse, M. Froidevaux, reviseur, qui a donné un complément d'orientation et a dirigé les formalités légales de constitution.

Une équipe bien résolue, composée sagement de citoyens expérimentés et de jeunes forces en dirigeront les destinées. Elle a, à sa tête, M. Florian Botteron, boulanger, qui présidera le Comité de direction tandis que M. Charles Haller, instituteur, présidera le Conseil de surveillance. Et le pionnier de l'œuvre, M. Maurice Baumgartner, instituteur, s'est vu confier la délicate mission de caissier, où il saura mettre en pratique son sens social pour le bien commun.

Nods ayant ouvert la voie, nul doute que les communes avoisinantes ne veulent voir s'épanouir aussi chez elles le ferment de la solidarité, de l'entraide rurale dans le domaine de l'épargne et du crédit.

Travers (Neuchâtel). A l'intention des délégués des communes ne possédant pas encore de Caisses de crédit mutuel, la Société d'agriculture du Val-de-Travers avait fait appel, à l'occasion de son assemblée annuelle tenue à Couvet en mars dernier, à un représentant de l'Union suisse pour une conférence d'orientation sur le crédit rural. Cet exposé de M. Froidevaux, reviseur, compte déjà sa première réalisation pratique.

En effet, les agriculteurs de la commune de Travers emboîtent le pas et viennent de créer leur Raiffeisen, le 22 mai, en présence du même délégué de la Centrale de St-Gall. Preuve en est que le terrain est bien préparé à l'épanouissement des principes d'entraide et de solidarité au sein de nos populations villageoises. L'expérience aidant, chaque commune progressiste veut maintenant posséder son propre établissement financier.

Des personnalités éprises du sens social et dévouées à la chose publique ont été appelées à constituer les organes de la nou-

velle coopérative d'épargne et de crédit : M. Henri Treuthardt, agriculteur, à la tête du Comité de direction et M. Robert Wyss, président de commune, au Conseil de surveillance. Le choix du trésorier s'est unanimement porté sur l'instituteur, M. Roger Hügli. Et à Travers, on a la ferme volonté de faire du bon travail au seul profit de la communauté.

Concise et Onnens (Vaud). Nous disions que ça remue dans le district de Grandson. Ne voilà-t-il pas que coup sur coup en 4 mois 4 Caisses Raiffeisen viennent de s'y constituer ? Après Champagne et Bonvillars dont « Le Messager » a déjà parlé, c'est Concise (avec Corcelles) puis Onnens.

Dans les deux endroits, à la suite d'une conférence d'orientation du reviseur de l'Union suisse, M. Géo Froidevaux, il fut décidé d'enthousiasme d'y donner une réalisation pratique en fixant d'emblée la séance de constitution. A Concise, c'étaient les 13 et 20 mai et à Onnens, les 1er et 4 juin.

A Concise, l'équipe des dirigeants compte M. Cousin Albert, syndic, à la présidence du Comité de direction et M. le Pasteur Armand Fonjallaz à celle du Conseil de surveillance, tandis que M. Ulysse Debétaz, instituteur, se chargera de la fonction de trésorier.

A Onnens, les mêmes mandats présidentiels seront remplis respectivement, par M. Roger Dyens, instituteur et Bezençon Robert, syndic, alors que le poste de caissier est dévolu à M. Jean Reubi, retraité, ancien chef de gare d'Onnens.

Nul doute que règne un vif esprit d'émulation au sein de chacune de ces nouvelles institutions d'autofinancement et qu'elles rivalisent de zèle dans l'application intégrale des principes éprouvés d'un sain crédit moderne au profit des communautés rurales progressives.

Nouvelles des Caisses affiliées

CHEVALLES-ORON (Vaud)

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale ordinaire le 19 mars à Oron-le-Châtel.

Après la présentation d'intéressants rapports du président de direction M. Aimé Maillard et du président du Conseil de surveillance, M. Armand Maillard, les comptes et bilan sont adoptés à l'unanimité. La Caisse compte 37 sociétaires ; le bilan se monte à Fr. 319,034 avec Fr. 15,000 de réserve. Les nouveaux statuts, adaptés à la législation actuelle sont adoptés et deux nouveaux membres élus au comité de direction.

Les affaires administratives ainsi promptement liquidées notre caissier M. Emile Boudry fait un intéressant exposé sur l'activité de notre petite association depuis sa fondation jusqu'à ce jour. Un hommage particulier est adressé à cette occasion à notre dévoué président M. Aimé Maillard qui fait partie de la direction depuis 20 ans, dont 12 ans de présidence. Puis un excellent petit souper est servi en l'honneur du 20ème anniversaire de fondation de notre association et la soirée se prolonge dans une atmosphère de joie et de gaieté. J.-B.

Communications du Bureau de l'Union

Le rapport annuel de l'Union sur l'exercice 1947 vient d'être remis à chaque caissier, président du Comité de di-

rection et président du Conseil de surveillance de toutes les Caisses affiliées. Il sera successivement mis en circulation de façon à ce que chaque membre des organes responsables puisse en prendre connaissance.

Service des abonnés au

MESSAGER RAIFFEISEN

L'adoption des nouveaux statuts, les élections périodiques au sein des organes dirigeants ont provoqué certainement des changements dans la composition des comités. Il est indispensable que chaque membre d'un organe dirigeant (y compris le caissier) reçoive régulièrement le MESSAGER s'il veut suivre la marche du mouvement. Les modifications ont-elles été toutes annoncées ? Si ceci n'est pas le cas, on le fera sans retard. (En cas de doute, l'Union soumet à examen la liste d'abonnés).

In memoriam Auguste GOLAY

Cet éminent disparu dans lequel l'esprit de Raiffeisen a trouvé son incarnation la plus pure, demeurera une source d'inspiration pour le raiffeisenisme suisse qu'il a si passionnément aimé et servi. Aussi a-t-il paru indiqué à l'Union Raiffeisen suisse d'évoquer la figure et de dégager les grandes lignes de l'existence de cet ardent pionnier de la cause du crédit mutuel en publiant une plaquette à sa mémoire. Cette publication est donc tout d'abord un hommage et un acte de profonde reconnaissance. Elle a ensuite pour but de transmettre à la postérité un exemple lumineux, susceptible de stimuler les hommes de bonne volonté à mettre généreusement au service de la communauté, de façon désintéressée, les talents et les forces reçus de la Providence.

Cette plaquette de 15 pages donne une photographie du disparu, marque sa personnalité, situe sa riche activité comme caissier, comme président de la Fédération vaudoise et comme membre du Conseil d'administration de l'Union suisse ; elle relève en terminant quelques maximes et exhortations tirées de ses écrits, rapports et discours.

On peut se procurer cette plaquette au Bureau de l'Union.

IDEES DIRECTRICES

Pourquoi je suis coopérateur ? Par dessus tout parce que la coopération est sans doute l'expression la plus vivante, la plus pratique et la plus efficace de cette grande loi de solidarité que, malgré les apparences, le cœur de l'homme n'a pas encore oubliée, parce que coopérer est une des nécessités vitales enseignées par toutes les religions et que nulle autre institution, je crois, que le mouvement coopératif n'en donne des moyens si réels et si précis. Parce que, en d'autres termes, la coopération est une forme intensément active et agissante du christianisme.

R. Schmid.

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

LE CASSE RAIFFEISEN SVIZZERE
E LA LORO CENTRALE nel 1947

Lo sviluppo generale dell'Unione.

Malgrado l'agricoltura non abbia registrato un'annata particolarmente favorevole, le Casse rurali hanno potuto sviluppare ulteriormente la loro attività. Ciò si esprime — esteriormente — nell'aumentato numero delle Casse affiliate, nel ritmo ascensorio della somma di bilancio, così come nell'evidente consolidamento della situazione interna.

Ciò dimostra che la popolazione rurale ha ormai fatto sua l'idea di Raiffeisen, riconoscendo in questa cooperazione uno dei più efficaci mezzi di amministrare da sola e democraticamente il proprio risparmio ed il proprio credito. La ragione di questi successi va pure ricercata nel fatto che lo spirito del risparmio è ancora molto vivo e radicato nelle nostre regioni di campagna.

Al 31 dicembre 1947 l'Unione contava **855 Casse rurali**: 17 nuove fondazioni ebbero luogo in 9 cantoni.

L'effettivo dei soci è passato a **86,820** con una maggiore partecipazione di ben 3526 unità.

La **somma globale dei bilanci** registra una progressione del 7,97 %, corrispondente a 61,4 milioni, ammontando ora a **832 milioni di franchi**.

La Cassa di risparmio rappresenta sempre la voce più importante del bilancio, con 506,7 milioni di franchi. Il numero dei libretti di risparmio emessi — con una media di Fr. 1460.— si aggira sui 347,100.

Le obbligazioni di cassa presentano un nuovo sviluppo di 6,2 milioni di franchi e figurano in bilancio con 136,2 milioni.

I crediti domandati alla cassa centrale, i quali durante il periodo bellico avevano subito una sensibile diminuzione, sono aumentati considerevolmente nel corso degli ultimi due esercizi e raggiungono oggi i 28,5 milioni di franchi.

Numerose casse si sono viste costrette a mobilitare parte dei loro depositi a termine per poter far fronte alle numerose domande di credito e di prestito, in conseguenza dei miglioramenti effettuati nelle aziende agricole, alle opere di bonifica e via dicendo.

Le casse hanno avuto così grandi possibilità di investire i depositi loro affidati e ciò direttamente nel loro ambiente di attività — nonché di valorizzare le riserve accumulate durante il periodo critico del conflitto europeo.

Fra le attività, la parte del leone spetta ai crediti ipotecari, i quali con 497,5 milioni di franchi rappresentano da soli il 59,8 % dell'intero bilancio. I crediti e prestiti in generale hanno visto i loro importi aumentare considerevolmente. Questo forte sviluppo delle voci dell'attivo ha naturalmente avuto la sua ripercussione sulle disponibilità delle singole Casse. Con una diminuzione del 3 % i fondi liquidi rappresentano sempre il 20 % ca. della somma dei bilanci, liquidità registrata presso pochi altri istituti finanziari.

E' bene sottolineare che accanto agli impegni assunti nei confronti della Cassa Centrale, le casse rurali — sistema Raiffeisen — non hanno nessun obbligo cambiario, nè alcun prestito presso altri istituti finanziari e neppure presso le centrali per obbligazioni fondiari.

Dato che le transazioni di borsa sono effettuate esclusivamente dalla Cassa Centrale, appositamente attrezzata, alle casse rurali è risparmiato qualsiasi rischio risultante dalle fluttuazioni dei corsi. Il loro portafoglio si limita a 8,6 milioni di franchi e si compone quasi esclusivamente delle partecipazioni statutarie all'Unione Centrale e delle sottoscrizioni volontarie alla Cooperativa di fidejussione della Unione.

Il servizio interessi ed ammortamenti dei prestiti si è nuovamente svolto in maniera soddisfacente. Al 31 dicembre 1947 gli interessi arretrati non erano che 1,98 milioni — cifra comprendente pure quelli scaduti a fine anno e versati nel corso del mese di gennaio.

Il conto perdite e profitti ha beneficiato di condizioni favorevoli. Le spese generali rappresentano lo 0,42 % della somma di bilancio. Gli ammortamenti hanno assorbito Fr. 228,795,91 contro 181,695.— nel 1946. Dopo la ripartizione di un interesse medio del 4,87 % alle parti sociali, il **beneficio netto** di Fr. 3,069,556.— venne devoluto alle **riserve**, che ammontano ora a **31,776,169.— franchi**, ciò che corrisponde al 3,82 % della somma di bilancio. Se si aggiunge l'ammontare delle quote sociali i fondi propri delle casse si aggirano sui 40,5 milioni di franchi.

Il **movimento generale globale** ha subito una nuova espansione, superando la cifra di 1 miliardo 740 milioni di franchi.

In seguito alla situazione del mercato monetario durante il secondo semestre dell'esercizio scorso e del sensibile aumento delle domande di credito dei soci, le casse sono state costrette a rivedere la loro politica di investimento dei capitali e dei tassi. Il mantenimento di una sana e forte liquidità destò qualche preoccupazione per i dirigenti. I tassi d'interessi restarono in generale invariati.

La differenza media tra i tassi creditori e quelli debitori fu dello 0,84 %. Le spese generali assorbirono 0,33 %, le imposte 0,10 %, gli ammortamenti 0,03 %, di modo che le riserve vennero alimentate con 0,38 %.

LE ISTITUZIONI DELL'UNIONE

a) La Cassa Centrale.

Nella sua funzione di centro raccoglitore dei capitali delle Casse rurali la cassa centrale è particolarmente sensibile alle variazioni del mercato monetario e dei capitali. E' del resto quanto venne constatato durante lo scorso esercizio.

La possibilità delle casse locali di investire i propri capitali nella loro circoscrizione di attività ha costretto buona parte delle nostre affiliate a far ricorso ai propri depositi affidati durante gli ultimi anni alla Cassa Centrale.

I loro averi alla Centrale son così diminuiti di circa 8 milioni di franchi. Benchè simile evoluzione sia naturale

e comprensibile, giova non perdere di vista il senso della misura ed osservare d'ora in avanti una certa parsimonia nella concessione di nuovi prestiti ipotecari od anticipi a lunga scadenza ad istituzioni di diritto pubblico.

In ogni caso si ricorrerà alle prestazioni dell'Unione solo per far fronte ai bisogni correnti: ritiri straordinari, dei clienti, piccoli crediti agricoli.

Cosciente del grande compito che le incombe, l'Unione Centrale ha costantemente sorvegliato con speciale attenzione l'andamento, assicurando avanzatamente una buona capacità di pagamento. Nei tempi incerti che attraversiamo il problema della liquidità riveste certamente grande importanza.

La somma di bilancio ammonta a 198,917,252,15 franchi.

Il movimento generale della cassa centrale è passato da 958 a 1019 milioni di franchi.

I crediti aperti alle casse rurali affiliate ammontano a 28,5 milioni.

I crediti in conto corrente ai privati ed alle organizzazioni agricole si aggirano sui 6 milioni di franchi.

I prestiti a termine, garantiti nella maggior parte da pegno immobiliare ammontano a 2,2 milioni di franchi.

La voce « crediti ipotecari » con un aumento di 8,6 milioni di franchi, figura in bilancio con 61,1 milioni, ripartiti in 1918 conti.

I pegni immobiliari riguardano per il 50 % case di abitazione, per il 42 % aziende agricole e per 8 % immobili artigianali semi-industriali.

Il portafoglio titoli venne ridotto a 72,2 milioni, subendo una inflessione di circa 27 milioni di franchi.

I fondi divenuti così disponibili vennero investiti in operazioni ipotecarie o utilizzati per i bisogni delle casse affiliate.

Circa il 93 % dei titoli in portafoglio registra una scadenza tra il 1948 ed il 1956.

Gli averi delle casse affiliate sono passati da 35 a 28,7 milioni, mentre quelli a termine con una diminuzione di 1,5 milioni ammontano a 134 milioni di franchi.

Per contro i depositi affidati dalla clientela privata e dalle federazioni, in conto corrente, in deposito o a risparmio sono aumentati di 2,7 milioni di franchi.

Il capitale sociale, in seguito alle sottoscrizioni di nuove quote sociali per un valore di 100,000.— franchi ammonta a 7,1 milioni.

Le spese generali globali della cassa centrale e dell'ufficio di revisione hanno assorbito 0,45 % della somma di bilancio, con 887,000 franchi.

Le spese per il personale, comprese le contribuzioni ordinarie alla cassa pensione ammontano a Fr. 664,000.— franchi. Le imposte di ogni genere ammontano a Fr. 190,700 importo al quale si dovranno aggiungere ancora 153,200 fr. per tassa sulle cedole, relative ai titoli in portafoglio. A carico della scorsa gestione abbiamo quindi pagato ben 343,900.— franchi di contributi pubblici.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel